

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 1843.

Adresse en réponse au Discours du Trône.

SIRE,

Le Sénat apprend avec satisfaction que les Puissances étrangères continuent de donner à Votre Majesté les marques de confiance et d'amitié auxquelles Elle a de si justes titres.

La visite dont S. M. la Reine de la Grande Bretagne vient d'honorer quelques unes de nos provinces, en donnant à la Belgique un témoignage de sympathie et de l'attachement qu'elle porte à Votre Majesté, était bien propre à exciter de l'enthousiasme parmi nos populations; elle montre à l'Europe les droits qu'a notre patrie à cette considération qu'elle a su conquérir en si peu d'années.

La solution récente des questions demeurées indécises après le traité de paix, est envisagée par le Sénat comme un acte de haute importance. En fixant sur des bases certaines nos rapports de bon voisinage avec le royaume des Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg, cet acte a mis un terme à l'état d'incertitude dans lequel se trouvait encore une partie de nos populations, a réglé définitivement les questions financières et fluviales.

Ces arrangements dus au zèle éclairé des Commissaires des deux Gouvernements, en plaçant la Belgique dans une situation normale, la met à même de disposer de toutes ses ressources et de faire disparaître les entraves qui gênaient encore quelques-unes de nos voies de navigation.

Les mesures qui nous seront proposées pour rendre à l'agriculture des terres encore inondées et en même temps assurer à la navigation sa sécurité, seront examinées avec l'intérêt que cet objet commande.

Le magnifique travail de nos chemins de fer, qui a répandu tant d'éclat sur ce royaume naissant, et dont la grande pensée est due à Votre Majesté, commence à porter ses fruits. Nous hâtons de nos vœux le moment où ces voies nouvelles de communications si heureusement établies avec l'Allemagne, le seront également vers tous les pays voisins. Le Gouvernement de Votre Majesté, nous n'en doutons pas, appliquera ses soins à chercher le meilleur système d'exploitation dans l'intérêt du commerce et de l'industrie, sans perdre de vue les nécessités financières.

Le Sénat prêtera toute son attention à l'examen des conclusions de la Commission d'enquête commerciale; il est pénétré de l'importance de cet objet autant que de l'urgence de s'en occuper. Tout ce qui est propre à favoriser notre commerce et à protéger notre industrie, trouvera toujours parmi nous un accueil favorable.

Le Sénat, convaincu de la nécessité de procurer à nos populations des ressources nouvelles, accordera son concours empressé à l'examen des mesures que le Gouvernement de Votre Majesté lui proposera pour amener avec une sage lenteur, et sans trop blesser d'anciens usages, l'exploitation de nos territoires incultes; le système des canaux qui tend à se compléter doit accélérer cet important résultat.

Nous serons heureux d'avoir à nous occuper du complément de l'organisation de l'instruction publique.

Les projets de loi destinés à régler les droits à la pension des fonctionnaires civils et des ministres des cultes, ainsi que la comptabilité générale du royaume, seront l'objet de toute notre sollicitude; leur adoption, en satisfaisant à des prescriptions constitutionnelles, comblerait une lacune souvent signalée par le Sénat.

Une loi qui tendrait à assurer aux magistrats, tant de l'ordre administratif que de l'ordre judiciaire, une position en rapport avec l'importance de leurs fonctions, serait de notre part l'objet d'une bienveillante appréciation, autant que le permettraient les intérêts du trésor.

Sire, l'esprit d'ordre et de discipline si bien établi dans notre belle armée, lui assure toutes nos sympathies. Le Sénat ne restera jamais étranger aux mesures utiles pour le développement de son organisation. Il a souvent exprimé le vœu de la voir fixée définitivement de manière à concilier tous les intérêts en y apportant l'économie compatible avec le maintien de notre indépendance. Les changements déjà introduits dans le système des pénalités, ne seront, nous en avons l'espoir, que le précurseur d'une réforme plus complète du Code pénal militaire, de manière à le mettre plus en harmonie avec les nécessités de l'époque.

Le Sénat verra avec bonheur que, tout en ménageant les intérêts des contribuables, il devienne possible d'établir entre les recettes et les dépenses de l'État ce parfait équilibre, base indispensable du crédit public.

Sire, le Sénat ne perdra jamais de vue combien l'esprit d'union et de concorde est nécessaire à la consolidation de notre nationalité. Toujours fidèles à nos institutions, nous ferons tous nos efforts pour concourir avec Votre Majesté, au perfectionnement moral et matériel du pays. Comme elle, nous n'aurons jamais d'autre ambition que le bonheur de la patrie.

Réponse du Roi.

MESSIEURS,

C'est toujours avec une vive satisfaction que je reçois les témoignages de confiance et de dévouement du Sénat.

La discussion du système commercial, l'établissement de l'équilibre entre nos dépenses et nos recettes, la constitution définitive de notre armée, tels sont les objets qui donnent une haute signification à vos travaux, et qui doivent caractériser votre session aux yeux du pays.

Je vois avec bonheur que pour cette nouvelle tâche que les circonstances nous permettent enfin d'aborder, votre coopération active et impartiale m'est acquise; nous aurons fait un pas de plus pour consolider notre nationalité et assurer notre bien-être intérieur.